



PLAN STRATÉGIQUE 2005-2008

Ministère des
Ressources naturelles
et de la Faune



une passion
grandeur
nature



BRILLER
PARMI LES MEILLEURS

Québec 



PLAN STRATÉGIQUE 2005-2008

Ministère des
Ressources naturelles
et de la Faune



une passion
grandeur
nature



BRILLER
PARMI LES MEILLEURS

Québec 

Le contenu de la présente publication a été rédigé par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune

La publication est disponible dans Internet à l'adresse suivante :
<http://www.mrnf.gouv.qc.ca/ministere>

© Gouvernement du Québec
Dépôt légal – 2005
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN 2-550-44065-X
2005-1001

Table des matières

3	Le ministère des Ressources naturelles et de la Faune
3	Une mission
3	Une vision
4	Un contexte, des enjeux et des défis
4	Le contexte économique
5	Le contexte environnemental
5	Le contexte social
5	Le contexte organisationnel
6	Des choix stratégiques
6	En toile de fond : Le développement durable
6	Les stratégies d'intervention
7	Les orientations stratégiques
14	La contribution du ministère des Ressources naturelles et de la Faune à la vision et aux priorités d'action gouvernementales
	Tableau synthèse

Le ministère des Ressources naturelles et de la Faune

Une mission

À titre de gestionnaire du territoire public, des ressources forestières, minières, énergétiques et fauniques ainsi que de l'information foncière, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune a pour mission de :



« Favoriser la mise en valeur, la conservation et la connaissance des ressources naturelles et du territoire, dans une perspective de développement durable et de gestion intégrée, au bénéfice des citoyens. »

Une vision

Le Ministère entend faire profiter pleinement le Québec du potentiel de création de richesse que représentent les ressources naturelles et le territoire et cristallise sa vision comme suit :



« Le Ministère assume, au Québec, le leadership de la création de richesse par le développement durable des ressources naturelles et du territoire. »

UN CONTEXTE, DES ENJEUX ET DES DÉFIS

L'analyse de l'environnement dans lequel évolue le Ministère a permis de dégager les principaux enjeux liés à la gestion, à la mise en valeur et à la conservation des ressources naturelles et du territoire ainsi que les défis que le Ministère devra relever.

L'environnement du Ministère est en constante évolution. Ce plan stratégique a été élaboré avant que ne soient connues les décisions gouvernementales relatives à de grands dossiers qui touchent de très près sa mission: les recommandations de la commission d'étude scientifique, technique, publique et indépendante, chargée d'examiner la gestion des forêts du domaine de l'État (Commission Coulombe), les recommandations de la Commission parlementaire sur la sécurité et l'avenir énergétiques du Québec, le plan de développement durable et la suite du Forum des générations. Le Ministère sera donc appelé à prendre position et à réajuster ses stratégies et ses actions, le cas échéant, en fonction de l'évolution de ces dossiers.

Le contexte économique

L'économie québécoise s'est renforcée et diversifiée au cours des dernières décennies. Toutefois, pendant cette période, son rythme de croissance a souvent été inférieur à celui des autres économies de l'Amérique du Nord. Afin de tirer pleinement profit de son potentiel économique, le Québec doit produire davantage de richesse.

La mise en valeur des ressources naturelles contribue de façon significative à l'économie du Québec en plus de constituer l'assise économique de plusieurs régions. Les données de 2003 montrent l'importante contribution du secteur des ressources naturelles à l'économie québécoise: 11,3 % du produit intérieur brut, des dépenses en immobilisations qui représentent 15 % des investissements totaux, 34 % du total des exportations et 168 500 emplois. À ces données s'ajoutent les contributions des activités liées à la faune et à la nature au Québec (1,5 milliard de dollars en valeur ajoutée) et celles pour lesquelles des droits fonciers sont consentis sur le territoire public (1,1 milliard de dollars en retombées économiques).

Les ressources naturelles et le territoire public recèlent de nombreux potentiels qui pourraient être davantage mis en valeur au cours des prochaines années, afin de générer des retombées économiques additionnelles pour toutes les régions du Québec. Des possibilités de développement sont présentes dans tous les secteurs. La réalisation du plein potentiel des ressources naturelles et du territoire représente un défi de taille pour le Ministère.

Le contexte environnemental

Les ressources naturelles et le territoire public constituent un patrimoine collectif pour tous les Québécois. De par ses valeurs, la société québécoise souhaite une utilisation plus durable des ressources, dans le respect de la capacité du milieu naturel, afin d'en assurer la pérennité. L'atteinte de ces objectifs repose sur un juste équilibre entre le développement économique et social, la protection de l'environnement et la conservation des ressources naturelles et du territoire. C'est pourquoi le Ministère compte relever le défi d'optimiser la mise en valeur des ressources et du territoire tout en assurant la pérennité des ressources et le maintien de la biodiversité.

Le contexte social

Les questions relatives à la gestion des ressources naturelles et du territoire touchent les intérêts collectifs et suscitent de plus en plus de réactions, en plus d'interpeller les citoyens. Ces derniers souhaitent faire connaître leurs valeurs et leurs attentes à l'égard des orientations à privilégier. Pour leur part, les représentants régionaux ainsi que les communautés autochtones désirent exercer une plus grande emprise sur leur développement économique et social. Le Ministère entend concilier les attentes de la collectivité québécoise en privilégiant une gouvernance ouverte et en renforçant sa relation avec les citoyens.

Le contexte organisationnel

Le gouvernement s'est engagé à offrir à la population des services de qualité correspondant à ses besoins et dispensés par un État moderne et efficace. Le Ministère entend adapter ses façons de faire pour offrir aux citoyens de meilleurs services, à moindre coût. Cette adaptation doit se réaliser dans le contexte d'un grand nombre de départs à la retraite à court et à moyen termes. Pour les trois prochaines années, on estime à 8 % le nombre de départs à la retraite chez les cadres et à 5 % chez les professionnels et les techniciens.

DES CHOIX STRATÉGIQUES

En toile de fond : le développement durable

En tant qu'organisme gouvernemental responsable de la gestion et de la mise en valeur des ressources naturelles et du territoire public, le Ministère est directement interpellé par le développement durable et la création de richesse. Les interrogations de la population à l'égard de la gestion forestière, les pressions environnementales et sociales qui s'exercent autour du développement énergétique, la participation des nations autochtones et des régions à l'élaboration de stratégies de développement des ressources naturelles et du territoire et, finalement, l'intention du gouvernement de doter le Québec d'un plan de développement durable, incitent le Ministère à faire un pas de plus vers une véritable intégration du concept de développement durable dans sa gestion quotidienne.

Les stratégies d'intervention

> *La gestion intégrée des ressources et du territoire public*

La gestion intégrée des ressources et du territoire est rendue nécessaire par la multiplicité des usages et des intervenants. Le territoire public et ses ressources sont sollicités pour de nombreuses activités à caractère économique, récréatif et de conservation. Une grande diversité d'acteurs privés et publics ainsi que régionaux et locaux prend aussi part à la mise en valeur du territoire et des ressources.

Bien que la gestion intégrée fasse déjà partie de nombreuses initiatives prises par le Ministère et par plusieurs acteurs associés à la mise en valeur des ressources naturelles, le Ministère veut se doter d'une démarche plus structurée qui lui permettra d'adapter ses façons de faire. Le regroupement récent du secteur de la faune et de celui des ressources naturelles constitue une première étape dans cette direction.

> *L'acquisition et la diffusion de connaissances*

Pour être en mesure de jouer efficacement son rôle de gestionnaire des ressources naturelles et du territoire, le Ministère doit posséder une solide infrastructure en matière de connaissance et de recherche. Cette infrastructure fait en sorte qu'il peut compter sur une information précise, à jour et pertinente, qui est intégrée au processus décisionnel. C'est aussi le cas dans le domaine de la connaissance foncière qui permet d'assurer la protection des droits fonciers de l'État, des citoyens et des entreprises québécoises.

Le Ministère est aussi appelé à fournir, à ses partenaires gouvernementaux et à ses clients, l'information nécessaire à une prise de décision éclairée. Pour certaines industries, cette information est vitale ; pour d'autres, elle constitue un facteur d'efficacité indéniable. La fiabilité et l'actualisation des données, de même que leur facilité d'accès, sont les principales qualités recherchées par les partenaires.

> *Le partenariat*

Pour réaliser sa mission, le Ministère s'allie aux acteurs sectoriels, régionaux et locaux, ainsi qu'aux communautés autochtones. Les nombreux partenariats en cours seront soutenus, facilités et améliorés. De même, le Ministère poursuivra sa contribution à la mise en œuvre d'ententes avec les communautés autochtones. Par ailleurs, le Ministère analyse la pertinence de recourir à d'autres formes de partenariats dont le partenariat public-privé et envisagera un nouveau partage de responsabilités avec les acteurs régionaux et locaux.

Les orientations stratégiques

Pour relever ses défis, le Ministère a retenu trois orientations stratégiques : les deux premières s'articulent autour de deux des grandes composantes du développement durable, soit les dimensions économique et environnementale, alors que la troisième s'adresse directement aux citoyens et à la clientèle spécialisée et vise une offre de service de qualité.

Le Ministère réalise de nombreuses activités récurrentes dans le cadre de ses mandats et fonctions. Ces activités contribuent, directement ou indirectement, à l'atteinte des objectifs et accaparent une proportion substantielle des ressources. Elles sont essentielles à l'exercice plein et entier de la mission du Ministère.

ORIENTATION

Intensifier le développement et la diversification économiques du Québec par la mise en valeur des ressources et du territoire

Pour accroître la contribution des ressources naturelles et du territoire public à l'économie québécoise, le Ministère entend mettre en œuvre une stratégie de création de richesse par les ressources naturelles. Cette stratégie s'appuiera sur la réalisation de projets mobilisateurs et l'adoption de mesures propices au développement durable du potentiel énergétique, forestier, faunique et minier et à la mise en valeur du territoire public. Elle mise sur une gestion intégrée et durable des ressources et du territoire, sur le développement d'un nouveau partenariat avec les régions et les communautés autochtones et sur une gestion fiable et moderne de l'information foncière.

De même, le gouvernement doit veiller à la sécurité énergétique du Québec. À cet égard, l'élaboration d'une stratégie énergétique est prévue pour 2005. Cette stratégie fera état des grands enjeux énergétiques et des orientations gouvernementales privilégiées pour assurer la sécurité énergétique et le développement économique du Québec.

AXE D'INTERVENTION

Appui à la croissance économique de l'ensemble des régions

OBJECTIFS	INDICATEURS
<p>1. Adopter une gestion intégrée des ressources et du territoire dans une perspective de diversité des usages, de telle sorte que, d'ici à 2008 :</p> <p>1.1. 5 portraits territoriaux des régions administratives du Québec auront été élaborés (4 en 2006-2007, 1 en 2007-2008);</p> <p>1.2. 6 nouveaux plans d'affectation du territoire public (PATP) auront été élaborés (6 en 2007-2008);</p> <p>1.3. 2 100 nouveaux droits d'utilisation auront été consentis sur le territoire public (700 par année).</p>	<p>Nombre de portraits territoriaux élaborés (9 portraits territoriaux élaborés au 31 mars 2005)</p> <p>Nombre de nouveaux plans d'affectation du territoire public élaborés</p> <p>Nombre de nouveaux droits d'utilisation du territoire public consentis à différentes fins (villégiature privée, villégiature commerciale, implantation d'éoliennes, autorisations de droits de passage)</p>
<p>2. Contribuer au développement économique des communautés autochtones, de telle sorte que, d'ici à 2008 :</p> <p>2.1. 9 nouveaux droits d'accès aux ressources forestières auront été attribués aux communautés autochtones (2 en 2005-2006, 3 en 2006-2007, 4 en 2007-2008);</p> <p>2.2. Au moins 75 prospecteurs autochtones auront effectué des activités de prospection annuellement.</p>	<p>Nombre de nouveaux droits d'accès directs aux ressources forestières attribués (CAAF, CtAF, CvAF)</p> <p>Nombre de prospecteurs autochtones ayant effectué des activités de prospection (Moyenne de 75 prospecteurs autochtones actifs au cours des trois dernières années)</p>

OBJECTIFS	INDICATEURS
<p>3. Contribuer à l'amélioration de la compétitivité des entreprises, de telle sorte que, d'ici à 2008 :</p> <p>3.1. 300 cibles d'exploration de nouvelles sources minérales auront été générées (100 cibles/année);</p> <p>3.2. 28 cartes géologiques du territoire avoisinant les camps miniers de l'Abitibi et du Moyen-Nord auront été produites (20 en 2005-2006, 4 en 2006-2007, 4 en 2007-2008);</p> <p>3.3. Le contenu du site Internet sur le diamant, intégrant les connaissances acquises ainsi que les avantages concurrentiels offerts par le Québec, sera révisé périodiquement.</p>	<p>Nombre de cibles d'exploration générées Valeur des dépenses d'exploration effectuées sur ces cibles</p> <p>Nombre de cartes géologiques du territoire avoisinant les camps miniers de l'Abitibi et du Moyen-Nord produites</p> <p>Nombre de mises à jour du site Internet sur le diamant effectuées</p>
<p>4. Doter le Québec d'un nouveau plan de cadastre à jour et informatisé, de telle sorte que, d'ici à 2008 :</p> <p>4.1. 58 % des lots du cadastre québécois auront été rénovés (49 % en 2005-2006, 54 % en 2006-2007, 58 % en 2007-2008).</p>	<p>Pourcentage (%) cumulatif de lots rénovés dans le cadre du Programme de réforme du cadastre québécois (45 % des lots du cadastre québécois rénovés en mars 2005)</p>

AXE D'INTERVENTION

Sécurité énergétique

OBJECTIF	INDICATEUR
<p>5. Élaborer une stratégie énergétique pour le Québec :</p> <p>5.1. Une stratégie énergétique aura été élaborée d'ici à décembre 2005.</p>	<p>État d'avancement de l'élaboration de la stratégie énergétique</p>

ORIENTATION

Contribuer à la protection et à la conservation des ressources et du territoire

Au même titre que pour ses responsabilités relatives à la mise en valeur, le Ministère encadre le renouvellement des ressources ainsi que leur protection et leur conservation. Il entend veiller à ce que cette mise en valeur s'effectue dans le respect des normes environnementales et qu'elle vise l'utilisation durable des ressources et du territoire.

L'amélioration constante de la gestion de l'exploitation des ressources, la création d'aires protégées, la protection d'espèces menacées ou vulnérables et de leurs habitats, la revue du cadre législatif et réglementaire et l'acquisition de connaissances objectives, exactes et actuelles, permettront au Ministère de contribuer à la pérennité des ressources, au maintien de la biodiversité et à la protection des écosystèmes.

AXE D'INTERVENTION

Utilisation durable des ressources et du territoire

OBJECTIFS	INDICATEURS
<p>6. Poursuivre l'amélioration de la gestion des forêts du domaine de l'État de telle sorte que, d'ici à 2008 :</p> <p>6.1. Un plan d'action, portant notamment sur les recommandations de la Commission Coulombe retenues par le gouvernement à l'égard des responsabilités du Ministère, aura été élaboré et mis en œuvre.</p>	<p>État d'avancement de l'élaboration du plan d'action Pourcentage (%) d'avancement de la mise en œuvre du plan d'action</p>
<p>7. Contribuer à l'atteinte de la cible gouvernementale visant à doter le Québec d'aires protégées, de telle sorte que, d'ici à 2008 :</p> <p>7.1. 40 écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE) en forêt publique auront été protégés légalement (15 en 2005-2006, 15 en 2006-2007, 10 en 2007-2008).</p>	<p>Nombre d'écosystèmes forestiers exceptionnels ayant été protégés légalement (104 EFE protégés légalement depuis 2001)</p>
<p>8. Assurer la protection des espèces menacées ou vulnérables et de leurs habitats, de telle sorte que, d'ici à 2008 :</p> <p>8.1. 4 espèces menacées ou vulnérables auront été désignées (2 en 2005-2006, 1 en 2006-2007, 1 en 2007-2008);</p>	<p>Nombre d'espèces menacées ou vulnérables désignées (18 espèces menacées ou vulnérables désignées depuis 1989)</p>

OBJECTIFS	INDICATEURS
<p>8.2. 5 plans de rétablissement d'espèces menacées ou vulnérables auront été élaborés (2 en 2005-2006, 2 en 2006-2007, 1 en 2007-2008);</p> <p>8.3. 27 plans de protection pour les espèces menacées ou vulnérables mises en danger par des activités illégales auront été élaborés et mis en œuvre (9 par année).</p>	<p>Nombre de plans de rétablissement d'espèces menacées ou vulnérables désignées élaborés (10 plans de rétablissement d'espèces menacées ou vulnérables élaborés depuis 1989)</p> <p>Nombre de plans de protection élaborés Nombre de plans de protection mis en œuvre</p>
<p>9. Assurer la conservation des ressources biologiques, de telle sorte que, d'ici à 2008 :</p> <p>9.1. La proportion des efforts de protection consacrés à l'application réglementaire en matière d'habitat du poisson aura été augmentée de 8 % (3 % en 2005-2006, 3 % en 2006-2007, 2 % en 2007-2008);</p> <p>9.2. La phase I (milieu aquatique) du Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État (RNI) aura été entièrement révisée (70 % en 2005-2006, 100 % en 2006-2007);</p> <p>9.3. Plus de 40 % des efforts annuels de protection de la faune auront été consacrés au contrôle du braconnage lourd ou organisé.</p>	<p>Pourcentage (%) des efforts de protection consacrés à la protection de l'habitat du poisson Nombre de constats d'infraction délivrés</p> <p>Pourcentage (%) d'avancement des travaux de révision de la phase I du RNI (20 % de la phase I du RNI révisée en mars 2005)</p> <p>Pourcentage (%) des efforts de protection consacrés au contrôle du braconnage lourd ou organisé Nombre de constats d'infraction délivrés</p>
<p>10. Continuer à assurer la conservation des ressources et la protection des milieux naturels et des habitats, de telle sorte que :</p> <p>10.1. Les interventions forestières des industriels sont conformes au Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État (RNI);</p> <p>10.2. La possibilité forestière est respectée;</p> <p>10.3. Les demandes annuelles de renouvellement du permis d'équipements pétroliers à risque élevé, assujetti à des vérifications de conformité selon l'échéancier prévu par la Loi sur les produits et les équipements pétroliers, auront été traitées en 10 jours ou moins d'ici à 2008 (98 % en 2005-2006, 99 % en 2006-2007, 100 % en 2007-2008).</p>	<p>Taux de conformité au RNI</p> <p>Taux de respect de la possibilité forestière basé sur le bilan de la matière ligneuse réalisé à partir de quatre éléments d'information (possibilité forestière, volumes attribués, volumes récoltés et mesurés et autres volumes touchés par les opérations de récolte)</p> <p>Pourcentage (%) annuel des demandes de renouvellement traitées en 10 jours ou moins (97 % des demandes annuelles de renouvellement traitées en 10 jours ou moins en mars 2005)</p>

OBJECTIFS	INDICATEURS
<p>11. Poursuivre l'acquisition de connaissances relatives à l'utilisation durable des ressources et du territoire, de telle sorte que :</p> <p>11.1. L'inventaire du potentiel éolien exploitable à des fins de production d'électricité aura été complété d'ici à décembre 2005;</p> <p>11.2. 9 projets de recherche visant à améliorer la connaissance des espèces fauniques en milieux agricole, aquatique et forestier auront été développés d'ici à 2008 (3 par année);</p> <p>11.3. Les connaissances géographiques de référence actuelles auront été maintenues à 70 % d'ici à 2008.</p>	<p>Pourcentage (%) d'avancement de l'inventaire du potentiel éolien exploitable à des fins de production</p> <p>Nombre de protocoles de recherche développés</p> <p>Taux des connaissances géographiques de référence</p>

ORIENTATION

Améliorer la qualité des services aux citoyens

Le Ministère a entrepris une vaste démarche de modernisation en 2003. De nombreux projets, qui portent notamment sur l'amélioration des services à la clientèle et l'efficacité des programmes, la délégation d'activités et la simplification des règles et des procédures, ont été réalisés alors que d'autres se concrétiseront au cours des prochains mois. Directement interpellé par le « Plan de modernisation 2004-2007 – Pour des services de qualité aux citoyens » du gouvernement déposé en mai 2004, le Ministère a défini de nouveaux projets liés aux grands volets du plan de modernisation que sont l'amélioration des façons de faire, l'allègement des structures, la réévaluation des programmes et la planification des ressources humaines.

À ces fins, des actions concrètes porteront entre autres sur l'accessibilité et la prestation des services, et ce, dans une perspective de simplification et d'intégration. Ainsi, le Ministère poursuivra sa collaboration aux efforts de modernisation de la prestation de services et au développement du gouvernement en ligne. Il se penchera également sur les moyens traditionnels d'accès à ses services (téléphone, poste, accès aux bureaux), le développement d'une offre intégrée de service aux citoyens, notamment en région, et une éventuelle réorganisation de l'accessibilité aux services, y compris la simplification de l'accueil. La réflexion sur la contribution du Ministère à la mise en place de Services Québec est entreprise. Le Ministère participe activement à la mise en œuvre du protocole sur la régionalisation et aux travaux associés à la Table Québec-Régions chargée d'en coordonner la réalisation. Il participe également à la mise en œuvre du protocole sur la décentralisation. Des projets de décentralisation et de régionalisation sont d'ailleurs à l'étude.

La planification de la main-d'œuvre est au cœur des préoccupations du Ministère. En instaurant une gestion prévisionnelle de la main-d'œuvre rigoureuse, il entend faire face aux défis que posent les nombreux départs à la retraite annoncés et la contribution attendue à la réduction de la taille de l'État. Les postes dont la situation est critique feront l'objet d'une attention particulière qui se traduira par l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action approprié.

AXE D'INTERVENTION

Accessibilité et prestation des services

OBJECTIFS	INDICATEURS
<p>12. Assurer le maintien et le développement de l'expertise du Ministère, de telle sorte que, d'ici à 2008 :</p> <p>12.1. Au moins 3 % de la masse salariale annuelle du Ministère aura été consacrée au maintien et au développement des compétences;</p> <p>12.2. Un plan d'action visant à régler la problématique des postes dont la situation est critique aura été élaboré et mis en œuvre.</p>	<p>Pourcentage (%) de la masse salariale annuelle consacrée au maintien et au développement des compétences (année civile)</p> <p>État d'avancement de l'élaboration du plan d'action Pourcentage (%) d'avancement de la mise en œuvre du plan d'action</p>
<p>13. Contribuer au développement d'un gouvernement en ligne, de telle sorte que, d'ici à 2008 :</p> <p>13.1. L'architecture d'entreprise ministérielle aura été révisée;</p> <p>13.2. 80 % des services, dont le mode de diffusion s'y prête, seront accessibles par Internet.</p>	<p>État d'avancement de la révision de l'architecture d'entreprise ministérielle</p> <p>Pourcentage (%) cumulatif des services, dont le mode de diffusion s'y prête, accessibles par Internet</p>
<p>14. Pour faire suite au Forum des générations, contribuer à la mise en œuvre des engagements gouvernementaux portant sur la décentralisation et la régionalisation, de telle sorte que, d'ici à 2008 :</p> <p>14.1. Des actions, des mesures et des initiatives de décentralisation et de régionalisation auront été réalisées.</p>	<p>Actions, mesures et initiatives de décentralisation et de régionalisation réalisées</p>

LA CONTRIBUTION DU MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE À LA VISION ET AUX PRIORITÉS D'ACTION GOUVERNEMENTALES

Les choix stratégiques du Ministère concourent à l'atteinte des objectifs fondamentaux du gouvernement. Ainsi, les orientations et les objectifs stratégiques sont liés à la vision et aux priorités d'action du gouvernement énoncées dans le document «Briller parmi les meilleurs» et contribuent à la mise en œuvre du plan gouvernemental.

Plus spécifiquement, les orientations retenues par le Ministère contribuent directement à la mise en œuvre des orientations stratégiques gouvernementales suivantes: réaliser le plein potentiel économique du Québec, dans une perspective de développement durable, et favoriser l'autonomie et le développement des régions. Par ailleurs, le gouvernement a également pris l'engagement de revoir le rôle et les façons de faire de l'État. L'orientation du Ministère qui porte sur l'amélioration des services aux citoyens répond à cet engagement.

